



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

**Bassines Non Merci
Limousin**

Communiqué de presse 12 décembre 2022

**Naissance du Collectif
Bassines Non Merci Limousin**

Plusieurs organisations limousines ont décidé de s'unir pour créer un collectif dont l'objectif premier est d'obtenir un moratoire et une discussion sur la construction de nouvelles retenues d'eau destinées à l'irrigation agricole.

En effet, considérant que l'eau est un bien commun et que le changement climatique en perturbe le cycle de façon considérable, nos organisations estiment que son usage doit en être collectivement pensé et partagé, ce qui n'est pas le cas en l'état.

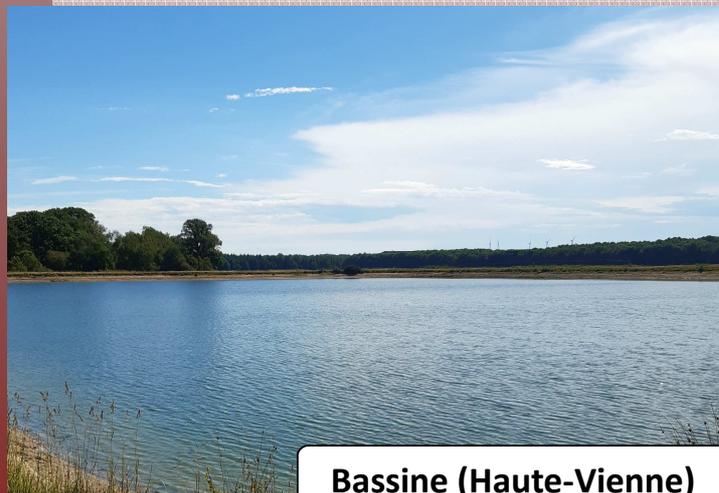
Pour ce faire, le Collectif entend organiser des évènements tels que des conférences, des projections débats, des rencontres, afin d'informer et de débattre avec la population et le monde paysan sur les enjeux de l'usage de l'eau. Nous dénoncerons également tout projet ne correspondant pas aux enjeux de partage, de démocratie, et de respect des principes de protection de l'environnement.

Membres à ce jour du collectif Bassines Non Merci Limousin :

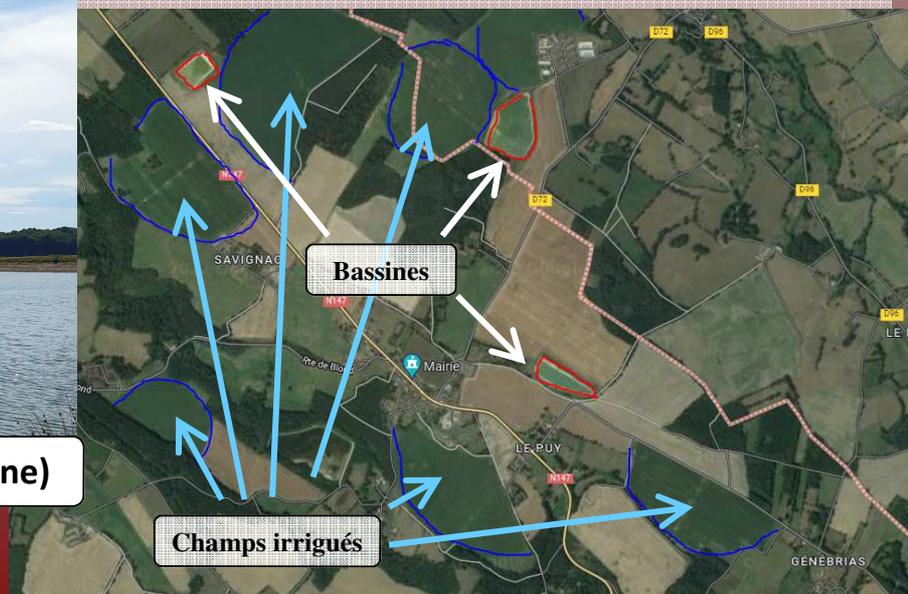
Alternatiba, Amis de la Confédération Paysanne, Amis de la Terre, Attac 87, Extinction Rebellion Limoges, Générations Futures, St Junien Environnement

Janvier - Février 2023
Bimestriel - N° 127

Sommaire	Page	Sommaire	Page
Création BNM Limousin	1	Chevaucher les expressions ; « bien commun »	8-11
Vie associative—vie interne Attac Koridori	2	Des pensées qui nous inspirent	11
Du service public au service au public	3-4	Boutique	12
	5-7	Agenda	12



Bassine (Haute-Vienne)



Champs irrigués

La Rencontre des Comités Locaux a été entre autre pour les portes paroles d'ATTAC l'occasion d'aborder quelques problèmes en direction des adhérents que je rapporte ici :

- **Finances:**

moins de nouveaux adhérents en 2022, donc des rentrées d'argent moindres. Il semblerait que les jeunes en particulier fassent le choix d'actions militantes ponctuelles sans rechercher un engagement plus pérenne.

Par ailleurs 4 salariés du siège vont quitter leurs fonctions en 2023 sous le régime de la rupture conventionnelle, normale mais coûteuse pour Attac.

Attac nous sollicite donc, soit pour un don personnel quand c'est possible, soit en direction des CL qui le peuvent.

- **Vie Associative :**

De nombreuses ressources sont produites par l'association pour alimenter la réflexion stratégique en direction des adhérents (rapports, analyses, notes, visios, articles, livres, petits guides, revue les Possibles, journal lignes d'Attac...Il semblerait que beaucoup de ces ressources restent sous exploitées.

Notre mission d'Education Populaire devrait nous amener à utiliser, faire connaître ces supports pour attirer et fidéliser de nouvelles personnes. C'est aussi l'occasion de concilier actions concrètes et approfondissement.

Attac France va travailler à rendre plus lisible l'accès à toutes ces données sur son site.

Les CL ne doivent pas hésiter à s'en emparer pour travailler une thématique spécifique par exemple.

Pour renforcer la démocratie interne, les comités locaux peuvent aussi abonder la lettre des Comités Locaux qui permet des échanges d'idées entre comités. (parution trimestrielle depuis l'an dernier).

Appel a été fait également en direction des adhérents : faire vivre les Espaces de Travail en s'inscrivant à l'un d'eux selon une thématique qui nous intéresse plus spécifiquement. Les contraintes ne sont pas très importantes et la majorité des rencontres se font en visio.

Pour plus de renseignements, consulter :

- Vie interne : <https://vie-interne.attac.org/>
- Espace de travail : <https://vie-interne.attac.org/espaces-de-travail/>

Les RCL sont au rythme de 3 par an, 2 en présentiel, 1 en distanciel comme la prochaine qui aura lieu le 11 Mars 2023.

Je vous invite à participer à l'une d'elle : c'est l'occasion d'échanges intéressants, de débats contradictoires parfois, d'ateliers enrichissants rapportés dans l'espace vie interne.

N
L.C

Vie interne d'Attac France

Espace ressource pour les adhérent·e·s (et les autres)

Accueil

Instances et CLs

Espaces de travail

Campagnes

Les messages

Guides et outils

Matériel

Bienvenue sur le site « Vie Interne » d'Attac France. Il regroupe les informations clefs pour les adhérent·e·s et les comités locaux d'Attac en France.

Prochaines échéances nationales

11 mars **RCL** (rencontre des comités locaux, ex-CNCL) de printemps en visio

Campagnes en cours

Désarmons les criminels climatiques

RUBRIQUES

[Instances et CLs](#)

[Espaces de travail](#)

[Campagnes](#)

[Les messages](#)

[Guides et outils](#)

[Matériel](#)

Rechercher :

A l'écocentre de Saint Pierre de Frugie le 9 octobre 2022.

Eléments d'un Compte-rendu de la présentation du «projet Koridori» par la maire de Vicq sur Breuilh, Christiane De Neuville.

ou«comment un projet d'élus sur la bio-diversité, en lien avec le dérèglement climatique devient un projet communal.»



KORIDORI
les pas sages de la vie

Hervé Covès
Agronome au service de la vie

« Ce n'est pas nous qui sauverons la Terre, c'est la nature qui nous sauvera. »

Durant une heure, avec Ch. Cosneau-Taddéi et Gilles Clément en grand témoin, l'importance des corridors biologiques sur la planète et sur le territoire local a été mise en lumière.

A Vicq sur Breuilh(87), c'est l'espace communal qui sert à l'expérimentation du projet Koridori (cf site internet) avec la participation des habitants de la commune dans leur diversité de composition sociale, professionnelle et leurs diversité de pratiques vis à vis de l'environnement naturel.

Ch. Cosneau-Taddéi, expert en permaculture, a rappelé tout d'abord ce qu'est le corridor naturel continu entre Europe et Ethiopie, (selon Hervé Covès).

Créer des corridors biologiques, c'est permettre que tous les oiseaux et toute la biodiversité aie une chance de vivre. « La pression de l'agriculture, de l'exploitation forestière et du changement climatique alerte : la moitié des espèces d'oiseaux est en déclin dans le monde ».

Or, en période de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité, les corridors sont des passages dans lesquels la vie circule et qui permettent aux espèces de migrer vers leurs nouvelles zones d'habitat. En migrant vers le Nord, les oiseaux les plus au Sud peuvent amener des élé-

ments végétaux qui pourront permettre à de nouvelles espèces de végétaux adaptés à la sécheresse de s'implanter. C'est ce mélange avec les espèces locales qui permettra de changer et d'adapter les écosystèmes.

Pour marquer les esprits, Charles Cosneau - Taddéi cite la température de Barcelone aujourd'hui qui pourrait être celle de Londres dans quelques années !!

A Vicq sur Breuilh ont eu lieu en octobre 2021, les « états généraux de la biodiversité ». De nombreux habitants ont répondu présents, dont 4 exploitants agricoles (sur les 11 que compte le territoire).

Ils sont prêts à participer à des plantations de végétaux et d'arbres adaptés à la création ou à l'entretien de ces passages qui « sont aussi les chemins par lesquels les écosystèmes s'enrichissent, s'adaptent et trouvent leur résilience ».

L'exemple concret des anciennes mares est donné. En effet, les agriculteurs présents aux réunions sont d'accord pour les faire vivre de nouveau et permettre ainsi un accès à la faune et une reconstitution de la flore, alors qu'elles étaient délaissées.

La prise de conscience se poursuit et chacun est invité aux réunions dans le cadre de ce projet Koridori.

Ce projet communal, qui est jugé comme « incroyable, sur 3000 hectares, pour la diversité et l'autonomie » par Hervé Covès est salué par Giles Clément, lors de cette présentation à l'éco-centre ce jour là.

Ces interventions demandent à ce que l'on se remémore quelques définitions pour mieux les comprendre.

1-Le Grenelle de l'Environnement en 2007.

Il a pour objectifs :

- de stopper la perte de diversité sauvage et domestique,
- de restaurer et de maintenir ses capacités d'évolution.
- de créer une trame verte et une trame bleue.

Les objectifs, entre autres :

- préserver la diversité par des corridors écologiques ;
- prendre en compte la biologie des espèces migratoires,
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage.
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique.

La *trame verte* se compose des espaces naturels importants, des corridors écologiques cons-

titués des espaces naturels ou semi naturels, de formations végétales reliant les espaces naturels.

La *trame bleue* se caractérise par les cours d'eau, de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation d'objectifs de bon état des masses d'eau, cours d'eaux et canaux et zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.

(Au regard de l'actualité, cette biodiversité favorable à chaque citoyen et à chaque espèce animale et végétale est détruite par la captation des ressources naturelles et la transformation des écosystèmes que représente l'« installation » de méga-bassines!!)

2-Corridor biologique (définition de reforestation) : il s'agit d'un espace résistant aux perturbations et aux pollutions nuisibles à la faune qui relie plusieurs écosystèmes ou habitats naturels; il permet aux espèces animales de se déplacer d'un milieu à un autre sans obstacle ni danger particulier (zone humides, fossés, haies ou massifs forestiers).

3-Corridor écologique (définition de l'office français de la Biodiversité) : ce sont les connexions entre les « réservoirs de biodiversité » : haies, bandes enherbées le long des cours d'eau, mares permanentes ou temporaires; bosquets, etc ... corridors paysagers variés.

Ma.D

<https://www.koridori.org/vicq-sur-breuilh/>



Du service public à la française au service au public «universel» européen.

Construction européenne et mise en place du système libéral anglo-saxon : repères historiques.

Service public et intérêt général ont changé de signification au fur et à mesure des politiques européennes de la Communauté Européenne.

Les lignes qui suivent ont pour objectif de donner quelques repères du glissement vers l'idéologie néo-libérale du modèle économique et social français engendrant aussi un glissement dans le sens donné aux termes *service public* et *intérêt général*. Une confusion volontairement entretenue par nos gouvernants aujourd'hui dans leur accompagnement soutenu aux politiques néo-libérales européennes.

«L'histoire du service public et du libéralisme semble être celle du passage de l'intérêt général aux servitudes privées »(Jérémy Mercier).

1-la tradition républicaine et la constitution française de 1946.

C'est le 8 février 1873 qu'apparaît la notion de service public. *Le service public à la française désigne la spécificité d'institutions visant à réaliser les idéaux républicains, en particulier la cohésion sociale. Le service public ne se réduit pas à une simple activité de prestations.* Dans cette conception française, il s'oppose au marché économique et à son libre échange en promouvant une dimension politique, sociale et philosophique issue des fondements juridiques de 1789. Par le critère de service public, en droit administratif, l'État a la responsabilité de gérer les affaires de la collectivité (aide sociale, enseignement, énergie, industrie, postes, transports) par la promotion de l'intérêt général et de la solidarité sociale.

L'État s'engage en s'impliquant dans les droits et libertés fondamentales des citoyens.

a-le Conseil National de la Résistance et les services publics.

La France a inscrit cette notion et ce sens donné aux services publics dans l'alinéa 9 du préambule de la constitution de 1946 issue des travaux du CNR. « La liberté a besoin, pour être effective, que l'État organise ces grands services publics » (Réné Capitant : séance du 8 mars 1946 de l'Assemblée Nationale Constituante). Cette notion est reprise par l'article 11 de la constitution de 1958 (avec les droits civils, politiques et sociaux afférents).

b-vers l'Europe des marchés.

Le traité de Rome en 1958 est la « machine à libéraliser » qui sera formalisée par l'acte Européen en 1985 et les traités qui suivront. En 1967, le rapport Nora parle déjà d'« impératif de rentabilité » pour les services publics qui doivent entrer dans un nouveau « droit », celui de la concurrence!



2- Des années 80 au traité de Lisbonne.

a- Une autre conception de l'intérêt général.

Dans le contexte de la crise économique suivant le second choc pétrolier (1979), les lois de Louis Rolland (principes généraux du droit administratif français) qui déterminent l'organisation des services publics (*continuité, égalité, mutabilité*) sont redéfinies en profondeur par les instances communautaires. Huit principes nouveaux issus du modèle anglo-saxon sont adoptés : *qualité, accessibilité, simplicité, rapidité, transparence, médiation, participation, responsabilité*.

Privatisations, méthodes de management privé, délégation de service public, partenariat avec le privé ouverture à la concurrence sont les instruments utilisés par le capitalisme financier pour « dégraisser » ou redéployer les services publics.

« L'intérêt général est devenu l'affaire du marché. » Tout passe par une analyse de coûts, une procédure de mise en concurrence, l'aide de l'État est proscrite même si des compensations financières pour la mission de service public peuvent exister, à la marge, pour les services d'intérêt général (SIG) et les services d'intérêt économique général (SIEG), nouvelles appellations libérales.

b- à partir du Traité de Maastricht (1992).

La Constitution européenne intègre « la concurrence libre et non faussée ». Le maître mot est alors l'initiative aux capitaux privés. Le service public « à la française » doit obéir aux prescriptions libérales formalisées dans les directives européennes. Pour exemples, en 1996, France Télécom et en 2004 EDF-GDF s'ouvrent aux capitaux publics jusqu'à ce que l'État devienne minoritaire.

c- Le traité de Lisbonne.

En 2005, les peuples français et hollandais avaient refusé par référendum le Traité Constitutionnel européen (TCE) (non à 54,67 % et 69,34 % de votants en France le 29 mai 2005). Le traité de Lisbonne reprend le contenu du TCE. Il est préparé en catimini par Nicolas Sarkozy et entre en vigueur le 1/12/2009.

Les peuples européens sont mis à l'écart de ces projets européens : *un déni de démocratie.*

Ce Traité ne sera jamais dénoncé sous les présidences de Hollande et de Macron. L'idée selon laquelle l'orientation libérale de l'Europe pourrait être refusée est totalement ignorée.

Les directives européennes sont en général appliquées avec zèle par les gouvernements français.



3-Le service universel et les espaces France Services.

a- le service universel.

Il est prescrit par la commission européenne qui impose la définition et l'application des services universels dans certains nombres de domaines. La *fourniture* (terme émergent) de ces services s'accompagne de la nécessité d'ouverture à la concurrence.

La France a dû ouvrir à la concurrence un certain nombre d'activités et redéfinir les missions de service public.

Le service public dit universel n'est pas toujours gratuit. Il doit seulement être rendu « accessible ».

b-les espaces « France services »

Après les maisons de services au public, Les espaces «France Service»(FS) consacrent la nouvelle notion de service «au public» vidé de contenu. Après le mouvement des Gilets Jaunes de 2018 et après le «grand débat», monologue d'Emmanuel Macron, qui suit cette révolte populaire, un service en trompe-l'œil est créé. Il est destiné à se développer sur les territoires ruraux et urbains. Les partenaires privés intègrent dans leur pilotage stratégie et financement, instituant de fait un contrôle de gestion. Les espaces France services sont financés en partie par l'État, ainsi l'idéologie néolibérale va installer le concept de « *commun d'intérêt général* » dans la terminologie usitée, entérinant la mutualisation du coût de production. L'embauche d'agents d'accueil polyvalents contractuels rapidement formés au sein des espaces France Services (parfois des jeunes en service civique !) constitue-t-il un personnel qualifié à la hauteur de l'expérience d'un fonctionnaire titulaire de la Fonction Publique pour répondre aux besoins des usagers ?

Ces repères historiques montrent une construction européenne qui n'en finit plus de s'ouvrir aux marchés et ne sachant qu'appliquer les dogmes néo-libéraux après les crises qu'elle engendre, comme dans la crise économique de 2008 où la Grèce est mise sous tutelle de ses créanciers. Les conséquences ne sont que pauvreté et inégalités sans précédent. Le gouvernement français, quant à lui, veut faire oublier, avec la dernière création des espaces France Services, la destruction successive des services publics remplacés par des services au rabais qui doivent être financés par des collectivités locales rendues exsangues par ce même État et qui s'appuient sur des entreprises qui favorisent leurs activités commerciales comme La Poste.

Se référer à la notion républicaine de service public devient un appui indispensable aux luttes sociales pour réaffirmer en les refondant les principes d'accès aux droits et d'égalité pour tous les citoyens.

Sources :

Article de Chloé Rebillard : «L'Europe de Maastricht au Brexit» *Revue Sciences Humaines* numéro 332, janvier 2021, pages 24 et 25.

Article de Pascal Glémain dans la revue de la Fonda numéro 245 : «associations et collectivités» mars 2020.

Article de Jérémy Mercier : «Le service public : un enjeu républicain», dans la revue *Humanisme* numéro 287, 2010/1, pages 62 à 68.

C'est en échangeant à propos des manifestations contre les bassines et en notant les différences d'approches des camarades agriculteurs sur l'usage de l'eau que nous avons plongé sur la notion de biens communs et que nous avons décidé de remonter à la source de ce terme.

De quoi est composé un bien commun ?

D'après Gaël Giraud pour qu'un « bien commun » existe il requiert qu'il soit composé d'une ressource, d'un collectif et d'une organisation.⁽¹⁾ Par exemple une société de pêche qui gère un étang : la ressource est à la fois l'étang, les poissons, le milieu aquatique, le collectif, ce sont l'ensemble des pêcheurs qui peuvent accéder à cet étang et l'organisation est l'ensemble des règles que les pêcheurs se sont données : cotisation, ouverture, entretien de l'étang, prélèvements, ... On voit déjà ici dans cet exemple que la question de la propriété de l'étang n'est pas première, c'est son usage.

A grands pas, quelques repères historiques en 5 étapes

L'histoire des communs en Occident croise l'histoire de la propriété (individuelle et collective), l'opposition intérêt général/intérêt particulier, l'opposition entre propriété et droit d'usage.

En fait la réflexion et la pratique des communs est ancienne. Elle remonterait à l'époque romaine (2). Le droit romain distinguait par exemple les « *res publicae* » qui sont des biens publics qui servent le bien de tous et les « *res communes* » qui sont des biens que personne ne peut s'approprier, comme les éléments de la nature, tous les deux limitant les biens purement privés.

Au moyen âge, les habitants des campagnes bénéficiaient d'un droit d'usage sur leur environnement naturel (pâturage, chasse, glanage, coupe de bois, communaux, collecte de résine, ...). Et ceci sous certaines conditions puisque ces terres étaient des propriétés seigneuriales. Ce système (appelé *common lands*, («terre commune»)) en anglais de laquelle dérive le terme « commons », communs en français prit fin avec le mouvement des enclosures. Cela consiste à clôturer les terres pour en limiter l'usage à certaines personnes choisies par le seigneur et en tirer des revenus. Karl Marx considère cette évolution comme le début du capitalisme.

Troisième étape : les lumières et la révolution française

La révolution française érigea la propriété privée en droit inviolable et sacré. «La Révolution française priviligia en effet un modèle de propriété individuelle, ab-

solve, pleine et entière, par opposition aux privilèges de l'Ancien Régime, période de fragmentation de la puissance publique et de confusion entre pouvoir, souveraineté politique et propriété. Mais ce qui fût sans doute un outil d'émancipation politique contre l'arbitraire de la monarchie absolue est devenu la forme juridique hégémonique d'un capitalisme inégalitaire et destructeur de la nature.

Quatrième étape : la « tragédie des communs »

La deuxième moitié du XXème siècle va voir à la fois en Occident puis dans les parties du monde gagnées par la mondialisation le recul du rôle économique de l'État et le développement de la sphère marchande et capitaliste à des secteurs qui y échappaient (la santé, la culture, la connaissance, la recherche,...). Une partie de cette évolution va être justifiée théoriquement par la « tragédie des biens communs ». Le sociobiologiste Garrett Hardin (1915-2003) avait conçu une remise en cause radicale de la catégorie de bien collectif, qui, selon lui, ne peut conduire qu'à une « tragédie des communs » [1968]. Son modèle stipule que, lorsqu'une ressource est en libre accès, chaque utilisateur est conduit spontanément à y puiser sans limite, poussant à sa disparition. Reprenant en partie la polémique d'Aristote contre la Polis de Platon dans le sens où "la propriété de tout le monde n'est la propriété de personne" et respectivement "le bien le plus partagé est le moins gardé". « Une littérature abondante, d'inspiration néolibérale, a pris appui sur cet argument pour montrer les avantages de la propriété privée et l'inefficacité de la gestion collective en général. »⁽³⁾ Ce que fustige Thomas Piketty en parlant d' « idéologie propriétaire » qu'il définit comme une « idéologie politique qui place la propriété privée comme mode de régulation central des relations sociales permettant d'obtenir l'harmonie de la société ». Cette idéologie infuse toujours dans nos sociétés, et contribue à perpétuer une forte concentration des richesses entre quelques mains. »

Cinquième étape : les travaux d'Elinor Oström

En 2009, le prix de la banque de Suède en sciences économiques (le "prix Nobel" d'économie) est décerné à Elinor Oström (1933-2012) (4) et Oliver Williamson pour leurs travaux sur les biens communs. Cette économiste américaine a montré que pour certaines ressources le meilleur gage de préservation était une gestion partagée et négociée. Ce mode de gestion se révèle parfois plus efficace que la propriété privée ou

publique par exemple lorsqu'il s'agit de l'eau ou des semences. En effet la pensée des communs est très opératoire pour réfléchir à la préservation des ressources environnementales mais aussi des connaissances numériques. Deux domaines où la question de la propriété ne s'avère pas pertinente. « Depuis sa thèse soutenue en 1965 sur la gestion des nappes phréatiques dans le sud de la Californie, Elinor Oström observe de manière empirique une grande variété de systèmes d'utilisation des biens communs, qui combinent généralement autogestion, règles coutumières, mécanismes de marché et régulation étatique. Des massifs forestiers, des bassins versants, des zones d'irrigation ou de pêche font l'objet de ce qu'elle appelle des "arrangements institutionnels" mis au point par les groupes d'utilisateurs eux-mêmes, souvent sur de longues périodes. » (5)

De la prise en compte des contextes culturels sociaux et politiques

Lors de notre recherche, nous avons pu constater que beaucoup d'économistes ont analysé des initiatives de commun pour démontrer leur efficacité plus grande que des initiatives individuelles et pour aussi trouver les modèles ou les principes les plus pertinents. Or si nous suivons Jean-Marie Harribey « le renouveau apporté par les travaux d'Ostrom », c'est « l'intuition que ce qui relève du périmètre commun et/ou collectif et/ou public a son origine dans une décision de type politique, et ce quel que soit l'échelon où elle est prise, allant du local au global. » (6). Alors que les travaux d'Elinor Oström s'appuient sur des études de terrain et un travail pluridisciplinaire sur plusieurs continents, elle néglige (toujours selon Jean-Marie Harribey) les contextes culturels, sociaux et politiques (rapports sociaux, rapports de force,...). Cette négligence porte en particulier sur l'articulation entre l'individu et le collectif, les rapports homme-nature, les notions de développement dans d'autres cultures que la civilisation occidentale. Si nous prenons l'exemple de la philosophie humaniste « ubuntu » qui irriguait une grande partie de l'Afrique (centrale, australe et orientale) avant la colonisation, nous retrouvons des valeurs et des pratiques qui sont au fondement des communs : « Parce que l'Ubuntu est fondé sur une vision du monde relationnelle, son apport principal consiste à affirmer qu'en tant qu'êtres humains, nous dépendons d'autrui pour atteindre un bien-être optimal. Plus d'un chercheur a maintes fois observé que c'est dans la réalité de notre dépendance et interdépendance mutuelle que nous accédons à la plénitude de notre humanité.../... « Ubuntu » signifie humanité - gentillesse, compassion, respect et attention envers au-

trui. Ce sont ces vertus que l'on cite généralement pour résumer la notion d'Ubuntu ou humanité. Il existe un adage zoulou qui résume bien le sens du terme : Umuntu ngomuntu ngabantu - un individu est individu à cause des autres individus. Il s'ensuit que manquer d'humanité envers autrui est considéré comme une absence d'humanité ou d'Ubuntu. » (7) (voir aussi dans ce numéro « des pensées qui nous inspirent » sur Nelson Mandela et l'Ubuntu). Dans les différences culturelles sur les rapports à la nature, nous pouvons par exemple opposer d'un côté l'injonction biblique « dominae terrae » : « croissez, multipliez vous et dominez la terre », cité par Gael Giraud (1) qui est (précisons bien) chercheur au CNRS et jésuite. Et de l'autre des cultures qui inscrivent l'humanité dans un continuum avec la nature comme le « sumak kawsay » des amérindiens, le « buen vivir » (ou le pachamanisme) en Équateur et Bolivie, l'« eudémonia » (la vie bonne) en Grèce, (8). Ces quelques exemples illustrent la diversité d'organisation des communs (14), ces "arrangements institutionnels" dont parle Elinor Oström.

Classement des biens communs

Comme nous venons de le voir et comme nous le verrons plus loin dans les enjeux, ce ne sont pas les biens qui définissent les biens communs, ce sont les luttes, les initiatives et les politiques qui transforment un bien en un bien commun. Néanmoins, si vous cherchez un classement, vous pouvez vous référer à l'article de Jean Marie Harribey (6) qui propose une distinction intéressante entre bien public, bien collectif et bien commun. Nous vous proposons quand même une classification initiale qui aura l'avantage d'illustrer les enjeux des communs.

Notons dès le départ, combien le changement d'échelle (local, communal, régional, national,...) pour l'organisation des communs requière des moyens et des méthodes complètement différentes. Commençons par les tentatives pour instituer des communs au niveau mondial. La première concerne les « biens publics mondiaux », résultats des travaux des économistes pakistanais Mahbubul haq et indien Amartya Sen (prix Nobel d'Économie 1998) (3) et du rapport Brundtland (1987) qui introduit le développement durable. Les économistes du PNUD proposent de distinguer 3 classes de biens publics mondiaux. La classe 1 serait celle des « biens de l'indivis mondial naturel » (couche d'ozone, stabilité du climat, océans,...) dont la caractéristique est la surutilisation. La classe 2 comprendrait le patrimoine fabriqué par l'homme (connaissance scientifique, recherche,...) dont la caractéristique serait la sous utilisation. La classe 3 enfin comprendrait tous les résultats d'une politi-

que mondiale intégrée ou coordonnée (santé, paix, stabilité financière,...) dont la caractéristique est la sous production. Il va sans dire que ces droits n'ont aucun avenir de réalisation dans un commerce international basé sur la concurrence absolue et les moins disant juridique et social. La deuxième concerne le **« patrimoine commun de l'humanité »** dans lequel l'UNESCO et l'ONU rangent des ressources naturelles et culturelles avec des réglementations particulières. Ce patrimoine est composé au fil des traités entre autres de la mer, des fonds marins, les corps célestes du système solaire (la lune y est elle incluse?) et des « biens culturels de l'humanité » et laisse le soin aux États de les protéger. La troisième, la plus intéressante concerne **les droits communs fondamentaux**. La logique néolibérale dominante voudrait « canaliser cette revendication des biens communs » dans la définition économique des biens pour en limiter l'extension, quand la dynamique de la lutte politique tend à élargir au contraire les domaines des « biens communs de l'humanité » en les raccordant à des droits fondamentaux. Ce ne sont pas des biens au sens des choses, mais l'accès à des conditions, à des services et à des institutions qu'il s'agit de créer et de garantir : santé, éducation, alimentation, logement, travail » (2) Dans cette perspective, la santé, l'eau, l'éducation ne sont pas simplement des biens communs par leur nature mais parce qu'ils correspondent à des droits fondamentaux opposables à la double logique des marchés et des États.

Pour ce qui concerne les autres biens communs, on a coutume de distinguer les biens communs physiques et les biens communs immatériels.(10)

Parmi les biens physiques, nous trouvons d'abord les biens environnementaux appelés aussi biens naturels (forêt, fleuve, ...) soit pour leur défense, soit pour leur exploitation comme les prud'homies de pêche (11), les AMAP, les banques de semences paysannes. Ensuite, il y a les communs urbains ou ruraux qui résultent de luttes (occupations, squats, achats, les friches industrielles, changement de destination,...), bien sûr les ZAD mais aussi certains projets d'« habitat participatif » (12)

Les biens immatériels qui concernent essentiellement les connaissances : tant pour leur création (la recherche) que leur diffusion. A contrario de qui s'est passé pour la pandémie du Covid, **Didier Pittet, médecin épidémiologiste qui a mis au point la formule de la solution hydroalcoolique a fait don de**

cette formule modifiée simplifiée à l'Organisation mondiale de la santé afin qu'elle s'internationalise, qu'elle soit accessible à tous les pays, y compris les plus pauvres car il considère que *"c'est le plus proche des droits humains que de trouver cette solution quand vous arrivez dans un hôpital ou quand vous arrivez sur un site de catastrophes. Ça fait partie du respect des droits humains que de disposer de ces solutions hydro alcooliques en tout lieu. Au fond, être médecin ou infirmier, c'est un partenariat avec son patient, et de pouvoir finalement réclamer ce geste aussi simple en matière d'hygiène des mains, c'est un geste de respect universel"* De même, l'accès au savoir et à l'information est consubstantiel à la démocratie. Et « le numérique a été le vecteur de la construction de communs de la connaissance, ou communs immatériels » (13). Par exemple, l'application web wiki qui permet la création, la modification et l'illustration collaboratives de pages à l'intérieur d'un site web (qui a permis Wikipédia) ou Les licences Creative Commons constituent une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standard de leur pays, jugés trop restrictifs. De même les logiciels libres (15) constituent et revendiquent d'être des communs contributifs, une des suites de Linux ne s'appelle t il pas Ubuntu ?

Les enjeux ?

Dans leur livre, Pierre Dardot et Christian Laval (dont il faut rappeler le sous titre : Essai sur la révolution du XXIe siècle) affirment que le commun n'est ni un bien, ni une chose, « ni une qualité propre à un ensemble de chose », c'est avant tout un principe (d'où le titre de leur livre « commun »), un principe politique et ce principe s'impose aujourd'hui comme « le terme central de l'alternative politique pour le XXIe siècle : il noue la lutte anticapitaliste et l'écologie politique par la revendication des « communs » contre les nouvelles formes d'appropriation privée et étatique ; il articule les luttes pratiques aux recherches sur le gouvernement collectif des ressources naturelles ou informationnelles ; il désigne des formes démocratiques nouvelles qui ambitionnent de prendre la relève de la représentation politique et du monopole des partis ». Parce que « Comme prin-

cipe, le commun définit une norme d'« inappropriabilité ». Il impose en effet de refonder toutes les relations sociales à partir de cette norme : l'inappropriable n'est pas ce que l'on ne peut s'approprier, ce dont l'appropriation est impossible en fait, mais ce que l'on ne doit pas s'approprier, c'est à dire ce qu'il n'est pas permis de s'approprier parce qu'il doit être réservé pour l'usage commun. Il revient à la praxis instituant (= la délibération collective) de déterminer ce qui est inappropriable ». Autrement dit, « le « bien commun » est une construction sociale » () Cet usage commun est une « appropriation-destination », c'est à dire soustraire quelque chose à la propriété sans se l'approprier pour mieux l'approprier à sa destination sociale (primauté du droit d'usage sur le droit de propriété). C'est en régler l'usage sans s'en faire propriétaire, c'est à dire sans s'octroyer le pouvoir d'en disposer en maître. C'est pourquoi, tout en comprenant que l'on puisse continuer à parler de « biens communs » comme un mot de ralliement dans le combat, on préférera s'abstenir de parler de « biens » : il n'y a pas de « biens communs », il n'y a que des communs à instituer » Ainsi se termine leur ouvrage et par là même notre article.

JPB

NOTES :

(1) Le monde et sa propriété, une série de 4 émissions disponible jusqu'au 10 juin 2023 sur Arte : <https://www.arte.tv/fr/videos/107804-000-A/le-monde-et-sa-proprie-4-4/> la quatrième porte en grande partie sur les « biens communs » + émission de France Culture avec le réalisateur Gérard Mordillat : « La propriété : une notion à réinventer dans l'économie de demain ? » France Culture : <https://>

www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-invite-e-des-matins/la-propriete-une-notion-a-reinventer-dans-l-economie-de-demain-630649

(2) « COMMUN, Essai sur la révolution du XXI^e siècle » Dardot pierre, Laval Christian.. La Découverte Paris 2014

(3) « Du public au commun » pierre Dardot, Christian Laval la découverte | « revue du mauss » 2010/1 n 35, consultable sur <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2010-1-page-111.htm>

(4) première femme à recevoir le « prix Nobel d'économie »

(5) DES COMMUNS SANS TRAGÉDIE : ELINOR OSTRÖM VS. GARRETT HARDIN Alice Le Roy Association EcoRev' | « EcoRev' » 2012/1 N 39 Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-ecorev-2012-1-page-24.htm>

(6) « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom » Jean-Marie Harribey, in « l'Économie Politique » janvier 2011 2011/1 n 49 | disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2011-1-page-98.htm>

(7) « L'UBUNTU » Munyaradzi Felix Murove Presses Universitaires de France | « Diogène » Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-diogene-2011-3-page-44.htm>

(8) conférence de Paul Ariès en juin 2012 invité par ATTAC 87 et les Amis de la Terre Limousin

(9) un livre à lire absolument pour reconsidérer la position universaliste occidentale « La Démocratie des autres : pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident » Amartya Sen, Rivages poche, 2006

(10) <https://lescommuns.org/>

(11) <https://l-encre-de-mer.fr/2015-01-28-les-33-prudhomies-de-peche-de-la-cote-mediterraneenne-francaise/>

(12) <https://www.habitatparticipatif-france.fr/?AccueilHPF>

(13) PEUGEOT Valérie, "Les communs de la connaissance au service de sociétés créatives" in « communs des savoirs et bibliothèques », Paris, éditions du cercle et de la librairie,

(14) « Apprendre à gérer le commun » Entretien avec Martine Antona, François Bousquet, Association EcoRev' | « EcoRev' » 2012/1 N 39 | Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-ecorev-2012-1-page-28.htm>

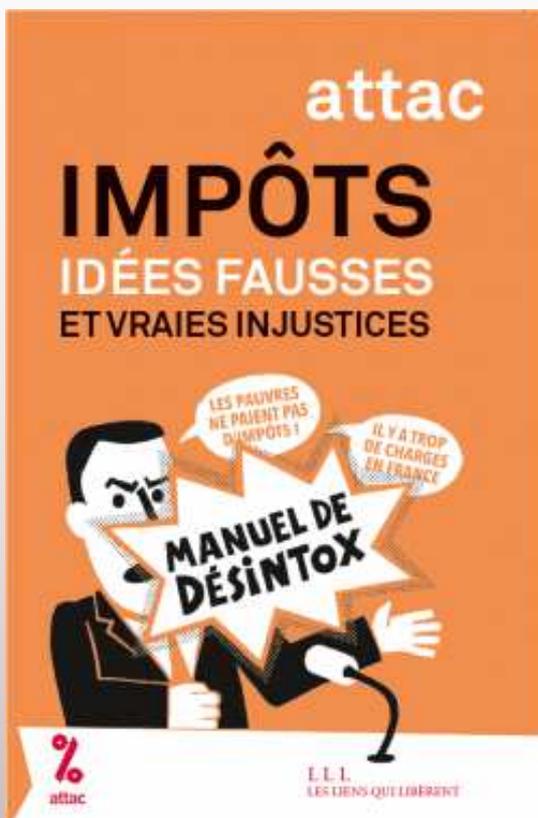
(15) <https://framsoft.org/fr/>

Des pensées qui nous inspirent

« Le 10 décembre 2013, le président des États-Unis Barack Obama tient un discours-hommage pour les funérailles de Nelson Mandela :

« Enfin, Mandela a compris les liens qui unissent les esprits des hommes. Il y a un mot en Afrique du Sud - *Ubuntu* - qui décrit sa plus grande contribution : il a reconnu le fait que nous sommes tous liés les uns aux autres d'une façon que l'œil ne peut pas voir ; il y a une unité pour l'humanité ; c'est en partageant avec les autres et en nous occupant de ceux qui nous entourent que nous réalisons. Jamais nous ne pourrions savoir quelle part de cette idée était innée en lui, et quelle part s'est peu à peu façonnée dans l'ombre et la solitude de sa cellule. Mais nous nous rappelons ses gestes, les grands et les petits, lorsqu'il a accueilli ses geôliers comme des invités d'honneur lors de son investiture, lorsqu'il a pris place sur le terrain en uniforme de Springbok, lorsqu'il a transformé le déchirement de cœur de sa famille en un appel à affronter le VIH/SIDA - voilà qui a révélé combien profondes étaient son empathie et sa compréhension. Il n'a pas seulement incarné l'*Ubuntu* ; il a enseigné à des millions de personnes comment trouver cette vérité en elles-mêmes. Il fallait un homme comme Madiba pour libérer non seulement le prisonnier, mais aussi le geôlier ; pour montrer que l'on doit faire confiance aux autres pour qu'ils aient confiance en vous ; pour enseigner que la réconciliation ne consiste pas à occulter un passé cruel, mais à l'affronter avec un esprit d'accueil, de générosité et de vérité. Il a changé les lois, mais également les cœurs. »

« Les pauvres ne paient pas d'impôts et les riches en paient trop ! », « La France est un enfer fiscal ! »... Face aux idées reçues diffusées par le discours dominant, Attac publie *Impôts : idées fausses et vraies injustices*, un petit ouvrage illustré avec humour, pour offrir une meilleure compréhension des enjeux et poser les termes d'un débat rigoureux sur la fiscalité.



Ce petit ouvrage illustré d'environ 150 pages s'en prend aux idées fausses fréquemment formulées sur la fiscalité : « Les pauvres ne paient pas d'impôts et les riches en paient trop. » ; « Le poids des charges fiscales plombe notre compétitivité. » ; « Les impôts découragent les initiatives et font fuir les entrepreneurs. »

Ces dernières sont largement véhiculées par le discours dominant des responsables politiques dans la sphère médiatique. Pourtant ces prétendues évidences sont contraires aux faits. Ces poncifs discréditent l'impôt en l'inscrivant dans une logique négative et punitive, alors qu'il est l'un des piliers de toute société démocratique et solidaire.

Ce livre analyse et déconstruit les idées reçues sur la fiscalité. Il a pour objectif de poser les termes d'un débat rigoureux, toujours plus nécessaire face aux crises que nous traversons, sur la hausse des inégalités et les besoins en matière de politiques publiques.

Rédigé sous la responsabilité d'Attac, l'ouvrage est à mettre entre toutes les mains. Illustré avec humour par Fred Sochard, il vise à donner à chacun.e les outils pour mieux comprendre les enjeux de la fiscalité.

Avec des propositions concrètes et applicables pour une meilleure justice fiscale afin de réhabiliter l'impôt solidaire et consenti...

AGENDA MILITANT

HAUTE-VIENNE

- **7 janvier à 20h30** bal Folk de soutien aux activités de la MDH salle du Vigenal rue du docteur Jacquet à Limoges
- **vendredi 13 janvier 2023 à 18h30**, à la BFM-Centre ville de Limoges Conférence : Le genre du capital
- **28 janvier**: AG Attac 87 à St Priest Taurion
- **28 janvier** : Projection débat à St Priest Taurion (salle Vienne et Taurion) du film : « Notre Terre Mourra proprement » sur le sujet des déchets nucléaires.
- **2023** : festival cinéma d'attac87

Contact Attac 23

[Nicole Lacôte Chagnon](#)

[tél:05 55 41 18 72](tel:0555411872)

CORREZE

Contact Attac 19

[F. Perrin 06.83.72.81.08](tel:0683728108)

HORS PERIMETRE

5 ET 6 JANVIER - APPEL À MOBILISATION POUR LES PROCÈS DE LA RÉSISTANCE CONTRE LES BASSINES

- Jeudi 5 janvier - Rdv 12h30 - devant le tribunal de la Rochelle
- Vendredi 6 janvier - Rdv 12h30 - devant le tribunal de Niort